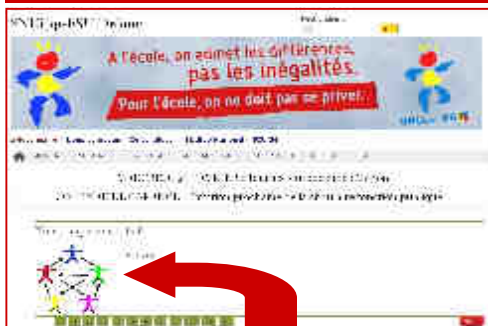




## Année Scolaire 2011 / 2012

Le site du SNUipp-FSU 26 a fait peau neuve.  
Retrouver toutes les infos : <http://26.snuipp.fr>.



Un collègue n'est pas remplacé :  
remplissez l'enquête sur notre site.

### Réunions d'information syndicale 9h-12h

**Mercredi 21 mars**

**Romans**

(salle Yves Péron)

**Montélimar**

(salle F. Mistral)

**Mercredi 28 mars**

**Valence**

(maison des syndicats)

### Sommaire :

p 1 : Édito  
p 2 et 3 : RASED : une mort annoncée  
p 4 : Consignes syndicales du SNUipp 26  
p 5 : Insupportable !  
p 6 : Interview de l'Inspecteur d'Académie

p 7 : Baisse salariale, ça continue !  
p 8 : Journée de carence

### Encart :

p 1 à VIII : Bulletin des délégués des personnels SNUipp-FSU

# ETIQUETTE

## ALERTE SCOLAIRE

Nous sommes encore nombreux à penser que l'action, dont la grève, est nécessaire pour imposer d'autres choix pour l'école. Les rendez-vous à l'initiative du SNUipp-FSU 26 ont été nombreux (débat public sur l'avenir de l'école avec Bernadette GROISON le samedi 28 janvier, grève avec rassemblement le 31 janvier, rassemblement le mercredi 1<sup>er</sup> février pour la carte scolaire) mais n'ont pas rassemblé à la hauteur des enjeux : le froid n'est pas le seul responsable.

La tentation d'attendre les élections présidentielles est grande pour tous. Pour autant, garantir que l'école soit la priorité pour tous les candidats nécessite de leur montrer notre détermination. Quel que soit le futur président, l'implication citoyenne restera indispensable pour imposer une nouvelle loi de programmation et d'orientation pour l'école et donc un autre projet de société.

Même notre administration est gagnée par la trêve électorale et a montré une inhabituelle écoute à nos demandes au dernier CTSD (Comité Technique Spécial Départemental qui a en charge l'examen de la carte scolaire), même tard dans la soirée. L'Inspecteur d'Académie devenu le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN) semblait presque déplorer la politique de suppression de postes. Des consignes auraient-elles été données par souci d'apaisement avant les prochaines échéances électorales ?

Alors qu'à son arrivée, l'I.A. avait mis fin à la pratique de réception des délégations le jour du CTPD, pratique obtenue par le SNUipp-FSU 26, notre nouveau Directeur Académique a « fait peau neuve » et a accepté de recevoir les délégations des écoles qui avaient sollicité le SNUipp-FSU 26 lors du dernier CTSD du 1<sup>er</sup> février.

Si le Directeur Académique se satisfait d'une perte de postes (11 seulement !) moins importante que dans d'autres départements, les effets désastreux de la politique menée depuis 5 ans par le gouvernement Sarkozy ont été très visibles dès la rentrée 2011. Ce sont 80 000 postes d'enseignants 1<sup>er</sup> et second degré confondus qui ont été supprimés dans l'Éducation Nationale depuis la présidence ultralibérale de Sarkozy.

À la rentrée 2012, toutes les écoles de la Drôme seront concernées par les conséquences des suppressions de postes de cette carte scolaire :

- Plus ou peu d'intervention des RASED ;
- Des classes maternelles à plus de 30 élèves ;
- Des classes élémentaires surchargées ;
- Des directions d'école encore sans décharge et pour les autres sans augmentation de leur quotité alors que les tâches s'alourdissent ;
- Des classes non remplacées ;
- Une formation initiale inexistante ;
- Une formation continue « moribonde ».

**Pour défendre l'école de la République,  
laïque, gratuite et obligatoire,  
ne ratez aucun rendez-vous et rejoignez le SNUipp-FSU 26.**

**Ensemble, nous serons plus forts et plus efficaces.**

B. Carillo, B. Long, Y. Chauvin  
secrétaires départementaux.



# RASED : une mort annoncée !!!

## 2 500 postes RASED supprimés : le scénario se confirme

Département par département, le voile sur la nature des 5 700 postes supprimés à l'école primaire pour la rentrée prochaine se lève peu à peu. Première cible, les postes RASED (1) consacrés aux aides spécialisées pour les élèves en difficulté connaissent une véritable purge.

Selon un premier comptage effectué par le SNUipp-FSU et portant sur 50 départements, plus de 1170 suppressions de postes d'aides spécialisées – maîtres E et G (1) – sont déjà annoncées (voir note de presse jointe).

Au final, ce sont près de 2 500 postes qui risquent d'être totalement liquidés, comme l'avait malheureusement estimé le SNUipp-FSU en octobre dernier. Ils s'ajoutent aux 2 500 emplois de RASED déjà effacés entre 2008 et 2011. En 5 ans, ce sera donc près d'un tiers de l'effectif total des RASED, essentiellement des maîtres E et G, qui aura disparu des écoles.

Dans le même temps, alors qu'aucun texte ne le prévoit, qu'aucune concertation n'a été organisée, de nombreux Inspecteurs d'Académie souhaitent modifier considérablement l'organisation et les missions des RASED. Dans certains départements, les maîtres spécialisés ne seraient plus rattachés à un petit groupe d'écoles pour intervenir auprès des élèves en difficulté mais affectés sur une circonscription, soit en moyenne 50 écoles, sur des missions de conseil aux enseignants.

A la rentrée, ce sont plus de 125 000 élèves supplémentaires qui seront privés des aides spécialisées indispensables à leur réussite scolaire ! Comment prétendre dans ces conditions lutter contre l'échec scolaire ? D'autant qu'il faudra ajouter à ce triste bilan, d'autres suppressions : remplacement, assistants de langues vivantes, conseillers pédagogiques et maîtres-formateurs, mais aussi fermeture ou non ouverture de classes entraînant une augmentation du nombre d'élèves dans les classes.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU appelle à la réussite de ses 101 grèves et manifestations, et du temps fort du 31 janvier. L'exigence de la suspension des suppressions de postes et une politique ambitieuse pour l'école primaire sont au cœur de ces mobilisations.

Paris, le 24 janvier 2012

(1) Les RASED, réseaux d'aide aux élèves en difficulté, rassemblent des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent et interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes. Les maîtres E apportent des aides spécialisées à dominante pédagogique qui concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités. Les maîtres G apportent des aides spécialisées à dominante rééducative qui concernent les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires. (source MEN)



**Arrêtez le massacre !**

**L'école vacille !**

Collectif RASED : AFPEN, AGSAS, FCPE, FNAME, FNAREN, Se-UNSA, Sgen-CFDT, SNUipp-FSU, SUD-éducation

avec le soutien de nombreuses associations et organisations qui ont contribué au collectif depuis 2008.

©www.dangerécole.blogspot.com

# RASED : une mort annoncée !!!



## Collectif national RASED Stop aux suppressions de postes d'aides spécialisées !

Le Collectif RASED s'est réuni le 9 novembre dernier afin de lancer de nouvelles actions pour continuer de sensibiliser la communauté éducative sur l'avenir des aides spécialisées. De fait depuis la rentrée, de nombreuses initiatives ont mis en avant les RASED : actions du 27 septembre, colloque de la FNAME, Forum des RASED, premières diffusions du film produit par la FNAREN « Un parmi les autres »...

La suppression de 5700 postes prévue dans le premier degré en 2012 cible, aux côtés des intervenants langues, conseillers pédagogiques ou encore les remplaçants, à nouveau les RASED. La quasi absence de départs en formations spécialisées dans les options E et G, comme leur forte diminution pour les psychologues scolaires, contribuent à l'extinction des RASED.

Dans un récent rapport portant sur la partie « enseignement scolaire » du projet de loi de finances 2012, sous la direction des députés Xavier Breton et Gérard Gaudron,

3 scénarii sur le devenir des RASED sont abordés :

- la mise en extinction des RASED que ce rapport ne juge pas acceptable au vu de l'utilité des RASED
- la fusion des options E et G
- la sédentarisation des maîtres E avec un regroupement au niveau départemental ou la constitution d'un bassin de maîtres G, dont le rôle serait de « soulager » les enseignants.

Pour le Collectif RASED, cette approche s'inscrit dans la politique de suppressions de postes qui prévoit 3000 suppressions de postes d'enseignants spécialisés. Elle va à l'encontre des besoins des élèves et des écoles, sans se préoccuper de l'avis des parents. Elle conduit tout droit à la désorganisation définitive des RASED, à leur disparition à très court terme et au renforcement des inégalités dans l'école publique.

Le collectif RASED relance le débat public sur les aides spécialisées, en :

- s'adressant à l'ensemble des élus (motions d'écoles, lettres), dans cette période de vote du budget, sur la nécessité de préserver les RASED et les moyens de l'école, pour accompagner vraiment tous les élèves vers la réussite scolaire
- s'appuyant notamment sur la diffusion du film de la FNAREN
- demandant à nouveau, une audience au ministre de l'Education Nationale pour l'interroger sur ses intentions réelles concernant le devenir des RASED.

Le collectif RASED rassemble les associations professionnelles (AFPEN, FNAME, FNAREN, ANCP), les organisations syndicales (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SIEN-UNSA, SNPI-FSU, SNUIPP-FSU, SUD-Educ, UNSEN-CGT), les associations de parents (FCPE), ainsi que les mouvements pédagogiques (AGSAS, GFEN, ICEM-pédagogie Freinet)

### Je soutiens cette lettre du collectif RASED

NOM	Prénom	Fonction	Signature

En tant que

- parent
- enseignant
- élu
- .....

*Je vous demande d'arrêter les attaques contre les RASED et de mettre un terme aux suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.*

Signature :

Dispensé  
de timbrage.

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg St Honoré  
75008 PARIS

# Consignes syndicales du SNUipp 26

**Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité !**

## Maternelle LIMITONS À 25 !

Pour la qualité de l'accueil et de l'enseignement, nous avons gagné la limitation à 28, puis la limitation à 27.

Nous avons commencé la limitation à 25 en septembre 96.

**Poursuivons cette limitation à 25 en exigeant les créations de postes nécessaires à la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants y compris ceux de 2 ans.**

Le SNUipp-FSU26 est le seul syndicat qui soutient tous les collègues engagés dans la limitation.

## et HORAIRES

La loi indique que le temps scolaire de classe est de 6 heures. Les horaires d'entrée et de sortie sont régis par le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, seule une modification de celui-ci ou un aménagement validé par l'IA peuvent les modifier.

**En cas de pression de l'administration, n'hésitez pas à nous contacter !**



## L.P.C : Livret Personnel de Compétences BOYCOTTONS ! (consigne nationale)

Parce que :

- ce livret participe de cette mouvance liberticide du fichage généralisé des enfants dès 3 ans.
- ce livret est une charge supplémentaire pour les enseignants et ne permet pas de faire progresser les élèves.
- ce livret remet en cause les pratiques et oblige à une dérive « évaluationniste » de pilotage par les résultats

**Le SNUipp-FSU 26 appelle les équipes enseignantes à ne pas remplir le LPC, ni en format papier et encore moins en format numérique.**

## T.R. :

### limitation des déplacements !

Parce que :

- l'IA a instauré des nouvelles dispositions de remplacement : pas de remplaçant avant 3 jours en cas de pénurie, élargissement des zones possible à tout le département...
- le carburant n'a toujours pas baissé
- mais l'ISSR a baissé.

### Faisons plus que jamais vivre les consignes du syndicat : refusons les déplacements éloignés !

Pour la qualité de l'enseignement, le respect des enfants, le respect des conditions de travail :

⇒ **aucun déplacement :**

- à plus de 20 km de l'école de rattachement pour un remplacement court et imprévu (congé maladie, par exemple),
- à plus de 40 km pour un remplacement long et prévu (congé maternité, stage...)
- dans les départements limitrophes

⇒ **refuser le remplacement dans l'ASH si vous n'êtes pas spécialisés et si vous n'avez pas de convocations.**

⇒ **les TR n'ont pas à appeler L' IEN pour connaître leur lieu de remplacement.**

## Animations pédagogiques et RIS INSCRIVONS-NOUS OU NOUS VOULONS !

18 heures sur les 108 h sont consacrées aux animations pédagogiques. Les 6 heures de « solidarité » ne sont pas à ajouter aux animations pédagogiques mais sont destinées au travail en équipe autour du projet d'école. Nous avons demandé à l'IA que ces heures soient laissées à l'initiative des écoles comme le précise le décret du 4 novembre 2005.

Règlementairement, il n'y a aucune distinction entre animation pédagogique obligatoire ou non obligatoire. La seule chose qui est obligatoire est d'effectuer vos 18 heures de service. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU26 vous invite à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent sans vous préoccuper de leur caractère obligatoire ou non. **Si vous souhaitez participer à deux RIS, ne vous inscrivez qu'à 12h et non 18h.**

**Si vous vous déplacez pour les animations pédagogiques, vous devez être remboursés de vos frais.**

## Organisation pédagogique DÉCIDONS !

Il n'existe pas de texte régissant l'organisation de l'emploi du temps des personnels à temps partiel, ni de règle départementale.

**C'est en Conseil des Maîtres que se discute l'organisation pédagogique sur l'école.** Si une modalité opérationnelle et cohérente est organisée conjointement par les collègues concernés, elle doit pouvoir être mise en place. Ce n'est qu'en cas de désaccord, que l'IEN tranchera.

**Contactez-nous en cas de problème.**

## Direction d'école



Je réponds quand j'ai le temps.

## Pas de remplaçant CESSONS DE GÉRER LA PÉNURIE !

Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, que l'absence soit prévue ou non, longue ou courte, nous vous appelons à ne pas accueillir les élèves de l'enseignant en question dès le premier jour d'absence.

**Lettre aux parents :** diffusez la lettre aux parents, modèle disponible sur le site du SNUipp-FSU 26 : <http://26.snuipp.fr>.

**Informez le syndicat :** remplir le formulaire de non remplacement sur le site du SNUipp-FSU 26, pour nous permettre d'intervenir sur le nombre de journées non remplacées.

L'administration qui assure avec zèle et bienveillance, parfois à la place des municipalités, la continuité du service public en cas de grève se doit de le faire en cas d'absence d'un enseignant. **Rappelons que l'IA a décidé de ne plus remplacer systématiquement les absences inférieures à 3 jours !**

## Compte rendu CAPD du 2 décembre

Cette CAPD était la première faisant suite aux élections professionnelles. Les représentants du SNUipp-FSU sont maintenant les seuls à siéger dans cette instance.

Tout d'abord, l'Inspecteur d'Académie ne s'est pas exprimé suite à notre déclaration liminaire qui invoquait notamment les conditions de travail des personnels suite aux multiples réformes engagées depuis 2008 et la future réforme de l'évaluation des enseignants.

La CAPD a ensuite traité des questions suivantes :

- **les promotions :**

L'IA nous rappelle les points attribués pour les correctifs suite aux années de non inspection :

- entre 5 et 6 ans = un point
- entre 6 et 7 ans = un point et demi
- entre 7 et 8 ans = deux points
- plus de 8 ans = deux points et demi.

Comme l'année dernière, le SNUipp-FSU intervient pour demander que le reliquat des avancements soit attribué à l'échelon 6 et non pas à l'échelon 5 car ces derniers échelons ont été revalorisés.

L'IA n'accède pas à notre requête. Dans le contexte actuel évoqué lors de notre déclaration liminaire, nous demandons plus que jamais que l'avancement des enseignants du premier degré se fasse à la plus grande vitesse pour tous comme pour les IEN avec création d'un échelon terminal supplémentaire correspondant à l'échelon 7 de la hors classe.

- **le remplacement :** Le SNUipp a demandé pourquoi certains collègues n'ont pas été remplacés alors que des TR étaient disponibles. L'IA nous affirme qu'il n'y a pas de consignes particulières pour ne pas remplacer mais que cela peut arriver. Il nous dit essayer d'améliorer la synergie dans la gestion des remplacements. Nous lui avons reposé la même question pour les demi-journées non remplacées. Pour lui, les IEN ont des consignes claires : avant d'envoyer un remplaçant pour une journée ou une demi-journée, ils doivent s'assurer qu'il n'y a pas de remplacements prioritaires ailleurs. **Nous lui demandons des chiffres sur le remplacement qu'il n'est pas en mesure de nous fournir.**

- **les frais de déplacement :** l'IA nous assure que tous les frais en retard ont été réglés. **Nous lui demandons de rappeler les modalités et de les harmoniser sur tout le département.** L'IA s'est engagé à envoyer à toutes les écoles du département une note d'information à ce sujet. (rien à ce jour !)

- **rencontres sportives :** nous avons demandé à l'IA de repréciser la teneur de son courrier sur les rencontres sportives. Il ressort que dorénavant chaque école devrait informer son IEN avant toute rencontre sportives inter école pour les transmettre à l'USEP. **Cela va représen-**

**ter une charge supplémentaire pour les enseignants et les directeurs précise le SNUipp-FSU 26.**

- **devoir de réserve :** un collègue directeur, cité par le dauphiné libéré a reçu une lettre de remontrance de la part de l'IA lui rappelant de respecter le devoir de réserve. **Nous avons rappelé que le devoir de réserve ne s'applique qu'aux fonctionnaires d'autorité, ce que ne sont pas les directeurs.** L'administration n'a pas contesté cela. De plus, la lettre de remontrance n'est pas une sanction et s'apparente dans ce cas à une tentative échouée d'impressionner un collègue.

- **application Foliage :** L'IA reconnaît qu'il existe des problèmes dans certains secteurs spécifiques. En ce qui concerne le *numen* pour y entrer, il nous indique que c'est un protocole de sécurité au niveau national qui les oblige à l'utiliser. **Nous intervenons pour rappeler à la base ce qu'était le numen : une clé individuelle permettant l'identification de l'enseignant et donnant aujourd'hui accès par *Iprof* à toutes les données personnelles.** Cela pose donc des problèmes quand les applications comme Foliage sont ouvertes par le directeur.



## Non-remplacements

**Régulièrement dans les écoles, des collègues sont dans l'obligation d'accueillir les élèves d'autres classes car le remplacement n'est pas assuré, et ce, même pour des absences prévisibles ...**

L'Inspecteur d'Académie cautionne cette pratique puisqu'il a indiqué à plusieurs reprises - notamment lors d'instances paritaires - que, pour une absence ne dépassant pas trois jours, « il revenait aux autres enseignants de l'école de répartir les élèves dans leur classe ».

Par ailleurs, il a été constaté depuis la rentrée 2010 que des TR ne sont pas utilisés alors même que des remplacements, parfois dans des écoles voisines, ne sont pas assurés. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle est délibérément entretenue par l'administration. L'inspection d'académie, si attachée à la qualité et la continuité du service public d'éducation, ne devrait pas permettre ces situations de non-remplacement.

**Le SNUipp de la Drôme vous invite à remplir le formulaire sur notre site afin d'avoir une vision la plus précise possible des non-remplacements sur le département et pouvoir ainsi argumenter auprès de l'administration qui ne souhaite pas communiquer le nombre précis de demi-journées non remplacées.**

## *Déclaration liminaire des représentants FSU des personnels*

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le premier CTSD après les élections professionnelles de 2011, jour où les inspecteurs d'académie deviennent officiellement des directeurs académiques.

La composition de ce comité est issue du résultat des élections d'octobre 2011 dont nous contestons l'organisation. Ce vote par internet imposé autoritairement, ses modalités et ses procédures complexes, son calendrier précipité, ses failles techniques ont abouti à priver de leur droit d'élire leurs représentants bon nombre de personnels et en ont découragé beaucoup d'autres. Malgré l'assurance des autorités administratives que ce scrutin serait, je cite, « simple, rapide, efficace... », la chute de la participation, première caractéristique notable de ces élections, vient confirmer nos analyses, nos craintes et nos dénonciations de ce mode de scrutin émises dans toutes les instances où nous siégeons. Alors qu'au moins 2/3 des titulaires avaient participé à l'élection de leurs représentants en CAP lors des 3 précédents scrutins, moins de la moitié a pu participer effectivement à la dernière élection pour ces mêmes instances et les comités techniques. Face à un tel déni de démocratie, la FSU n'entend pas en rester là et va poursuivre la dénonciation des conditions d'organisation du scrutin.

Toutes ces entraves volontaires pour affaiblir la représentativité des organisations syndicales, et particulièrement de la FSU, n'ont pas empêché notre fédération de rester la première dans l'éducation nationale et d'être toujours très largement majoritaire dans notre département. Les personnels nous ont massivement renouvelé leur confiance pour les représenter.

La FSU 26 vous demande solennellement de transmettre au ministre notre souhait d'abandon du vote électronique pour les prochaines élections, de retour au vote papier dans les écoles et les établissements et d'une organisation en fin d'année civile.

Ce CTSD devait se tenir hier mais les représentants FSU des personnels étaient en grève pour protester contre les suppressions de postes dans l'éducation nationale et le projet de réforme de l'évaluation des enseignants qui privilégie l'obéissance et la servilité plutôt que la pédagogie et l'intérêt des élèves. Nous regrettons d'ailleurs à la fois le choix de cette date, puisque la journée de grève vous était connue, et son report au mercredi après-midi qui empêche de fait la participation des représentants des professeurs d'EPS contraints par leurs missions à l'UNSS.

Au cours de cette séance, nous allons examiner vos propositions pour préparer

la rentrée 2012 dans les écoles et collèges drômois.

Vous allez nous présenter vos choix pour répartir les moyens insuffisants que le président Nicolas Sarkozy, les ministres de son gouvernement et la majorité parlementaire actuelle ont daigné laisser aux élèves.

Sous couvert du dogme soi-disant intangible du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et de la dévastatrice RGPP, l'éducation nationale a été purement et simplement saignée et asphyxiée par la politique de Nicolas Sarkozy. Saignée en raison du nombre inconsidéré de postes supprimés depuis 2007 : près de 80 000 ! Asphyxiée par toute une série de réformes et d'injonctions qui tente de masquer le manque d'enseignants et de personnels, empêche l'école de fonctionner, les enseignants de faire leur métier avec dignité, clairvoyance et liberté, et les élèves d'apprendre, de réussir et de bien vivre à l'école.

Aujourd'hui, les élèves, les jeunes, n'ont pas mieux d'école mais moins d'école et les plus en difficulté avec les apprentissages sont noyés et subissent de plein fouet les conséquences des mesures de Nicolas Sarkozy. La mise à mort des RASED est un exemple désastreux qui atteste que l'état se désengage ouvertement de l'aide aux enfants en difficulté qui en ont le plus besoin et qui seront laissés sur le bord du chemin.

Les discours aussi médiatiques que léni-fiants du président Sarkozy et des ministres de ses gouvernements successifs ont tenté et tentent encore de convaincre que les mesures prises sont les seules possibles pour permettre la réussite de tous les élèves et pour lutter contre le fléau de l'échec scolaire et de l'illettrisme. Pourtant ils n'ont eu de cesse de favoriser l'école privée et de mettre en place une école encore plus élitiste où l'individualisme et la compétition sont les moteurs de toutes les décisions adoptées. L'école publique, avec un grand é, n'a jamais connu une situation aussi catastrophique tant pour les élèves que pour les enseignants.

De l'école maternelle, parent pauvre et réservoir de postes, à l'université déstructurée et exsangue suite à la loi d'autonomie, aucun niveau d'enseignement n'a été épargné par ce désastre.

Dans cette période de carte scolaire on peut mesurer d'autant plus ce décalage entre les discours et les faits.

Vous allez devoir une fois encore nous expliquer l'impossible équation ainsi résumée : comment les enseignants et les élèves devront faire mieux avec moins ?

Mais vous ne nous convaincrez pas, comme vous tentez de le faire chaque année depuis votre arrivée dans la Drôme, que vous ne portez aucune res-

ponsabilité dans la baisse des moyens attribués à notre département. Vous avez récemment indiqué, dans un entretien à la lettre de l'éducation.fr, que, même si c'est difficile, on peut supprimer 14 000 postes à la rentrée 2012. C'est un triste aveu de votre soutien à la politique de suppressions de postes dans l'éducation nationale. Vous ne pourrez pas vous dédouaner de la situation catastrophique que les élèves drômois connaîtront à la rentrée prochaine de la maternelle au lycée ni déplacer entièrement la responsabilité des suppressions de postes que vous approuvez à vos responsables hiérarchiques.

Vous ajoutez dans cet entretien, comme vous nous l'avez déjà dit dans d'autres instances, que votre rôle est de répartir les moyens de manière non pas égalitaire, mais équitable, c'est-à-dire au profit des élèves qui en ont le plus besoin.

Nous continuons à la FSU à préférer l'égalité, un des trois piliers de la devise républicaine affichée aux frontons de nos écoles, égalité définie dans le nouveau petit Littré de 2009 comme Organisation sociale dans laquelle tous les privilèges de classes sont détruits. Nous ne pouvons nous satisfaire de l'équité qui consiste à attribuer à chacun ce qui leur est dû par référence aux principes de la justice naturelle sans s'inspirer des règles du droit en vigueur.

Nous vous demandons là encore solennellement d'interpeller sans attendre le ministre de l'éducation nationale pour qu'ils rétablissent dès à présent les moyens supprimés mais nécessaires au bon fonctionnement de notre institution. L'école, l'éducation de nos enfants et de nos jeunes, de la maternelle et l'élémentaire à l'université, en passant par le collège, le lycée ou l'enseignement professionnel, doivent selon nous redevenir la priorité de la nation.

L'éducation nationale, publique, laïque, républicaine et gratuite, doit retrouver la place fondamentale qu'elle n'aurait jamais du perdre pour permettre à chacun de s'émanciper et d'accéder aux savoirs, à la liberté et à une citoyenneté pleine et entière.

C'est pourquoi nous proposons, avec espoir, qu'une nouvelle loi d'orientation et de programmation soit mise en place au plus vite et dans la concertation afin de permettre enfin la réussite de tous les élèves. Nous espérons pouvoir compter sur les membres de la communauté éducative ici présents pour soutenir le projet éducatif ambitieux pour les élèves de la FSU.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Directeur, de transmettre cette déclaration à notre Ministre de tutelle sous couvert du Recteur.

## Compte Rendu

Le CTSD a vu l'arrivée d'un nouveau secrétaire général de l'inspection, M. Gérard MARIN, et une nouvelle appellation pour l'Inspecteur d'Académie qui devient le Directeur Académique.

Ce CTSD a été l'occasion de mesurer la dégradation de l'école de la République :

La maternelle est comme laminée avec une hausse importante des effectifs, la disparition des deux ans qui se poursuit, la mise en place de demi postes qui devient la règle à cause des Petites Sections qui ne seraient scolarisés que le matin. Des décisions d'ouverture ou de non fermeture restent en attente car les effectifs transmis par les directeurs sont remis en cause notamment par certains IEN. Le DA (ex IA) conteste l'estimation de la perte de 50 postes due à la non scolarisation des 2 ans. On constate avec grand regret que des écoles avec plus de 30 élèves par classe n'ont pas d'ouverture prévue. Nous restons très inquiets pour l'avenir de l'école maternelle.

Dans les RRS, la situation se veut plus rassurante et pourtant les postes animation-soutien des 4 écoles qui avaient résisté (et qui n'ont pas eu le choix cette année) ont été fermés en contrepartie d'ouverture de postes classe. Or, les effets positifs pour la réussite des élèves de ces postes surnuméraires sont avérés (cf. dossier ZEP bulletin n°322). Il est vrai que ce secteur est préservé et pour cause, l'institution a besoin des équipes encore mobilisées et stables dans la plupart de ces écoles pour éviter l'explosion !

Pour lutter contre l'échec scolaire en RRS, le DA trouve judicieux de conserver des faibles effectifs dans les classes. Paradoxalement le ministère considère que la baisse des effectifs n'est pas un levier essentiel pour lutter contre l'échec scolaire et permettre la réussite de tous.

Dans la même logique incohérente, le ministère qui se veut le défenseur d'une plus grande prise en compte des spécificités des élèves et de leurs difficultés, continue de s'acharner sur les RASED. Le DA, parfaitement fidèle au dogme du double discours se propose donc de supprimer pas moins de 11 postes de RASED dans la Drôme. Le RASED dans notre département se réduit alors à 30 postes de psychologues scolaires et 40 postes de maîtres E et G (36 E et 4 G) pour 44 686 élèves. On pourra toujours nous expliquer qu'il y a pire ailleurs dans les autres départements, il n'en reste pas moins qu'un ratio d'un psychologue pour 1490 élèves est intolérable pour une institution scolaire du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Dès la fin de la lecture de la déclaration liminaire de la FSU, le DA a fait comme de coutume l'apologie du LPC. Synthétiquement son discours consiste à dire que le LPC c'est la panacée. Le DA défend les évaluations par compétences et considère le LPC comme un outil indispensable pour faire progresser les élèves l'opposant aux traditionnelles notes qui selon lui sont encore trop utilisés par les enseignants et enferment les élèves dans l'échec. Outil de surface, de contrôle et de standardisation formaliste par excellence, le LPC est avant tout un outil de tri des élèves. Par ailleurs, les résultats chiffrés avancés par le DA comme par le ministère pour défendre leur politique ne sont rien d'autre que des notes déguisées en pourcentages participant d'une logique statistiques qui ne parvient pas à se dégager d'une constante macabre qui enferme les élèves dans des quartiles selon une répartition gaussienne totalement absurde.

Dans un tout autre registre, voici que les animateurs langues sont devenus inutiles. Le DA considère que l'enseignement des Langues Vivantes est satisfaisant dans toutes les écoles du département grâce aux animateurs langues dont on peut dorénavant se passer. Ainsi, le DA annonce donc naturellement la suppression de 7 demi-postes d'animation langue. En contrepartie, probablement afin de faire passer la pilule, le DA annonce la création d'un poste de CPC langue sur le département. Ouf ! Nous sommes sauvés.

En fin de réunion, le nouveau découpage des circonscriptions nous a été présenté. Celui-ci serait fonction des secteurs collèges avec la création d'une circonscription supplémentaire dans le secteur Romanais ayant une mission maternelle pour conserver le 9<sup>ème</sup> poste d'IEN. Deux ans auparavant les circonscriptions avaient été redécoupées et avaient brisé cette même logique remise en avant aujourd'hui...Quelle cohérence ?

De manière générale, le SNUipp-FSU 26 est intervenu sur toutes les situations proposées par le DA et a également présenté des demandes non évoquées par l'administration. Ceci montre que les besoins vont bien au-delà d'une gestion purement comptable.

A noter qu'à la demande du SNUipp-FSU 26, le DA a accepté de recevoir 3 délégations de parents en amont du CTSD alors même qu'il s'y était opposé les années précédentes. Les prochaines échéances électorales sont-elles responsables de ce changement radical d'attitude ?

## *Déclaration liminaire des représentants FSU des personnels*

Depuis plusieurs années, la seule politique du ministère de l'éducation nationale est une réduction comptable des moyens pour respecter le dogme gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Politique que le Directeur académique relaie avec zèle dans le département de la Drôme.

Cette politique qui sert des objectifs, que le gouvernement ne veut pas afficher clairement, vise à abandonner les objectifs de la loi d'orientation de 89 : loin de renforcer le service public, d'assurer la réussite de tous les élèves et d'assurer aux personnels les moyens de remplir leurs missions, elle conforte, au contraire, les inégalités et fragilise les élèves les plus en difficultés : effectifs des classes en constante augmentation, suppressions de postes, suppressions des dispositifs d'aide comme les Rased, abandon de la formation des maîtres...

Alors que l'on assiste à une entreprise méthodique de démolition de l'Ecole publique, alors que se met en place une école du tri social, alors que s'insinue pernicieusement une logique de management dans le premier et le second degré, les documents transmis affichent avec un cynisme certain des priorités que parents et enseignants pourraient partager s'ils ne savaient qu'il n'y a là que rhétorique et effets d'affichage. Malgré la réalité têtue, c'est toujours la politique L'O-réal : maquillage à tous les étages !

Dans le premier degré, avec 11 postes en moins pour seulement 10 élèves en moins prévus, la situation déjà catastrophique ne va pas s'améliorer à la prochaine rentrée.

Par un magnifique tour de passe-passe, le recteur essaye de faire croire qu'il ne rend que 83 postes au niveau académique, dont 11 dans la Drôme, au lieu des 153 initialement annoncés. En effet, il a depuis plusieurs années gardé 70 postes d'intervenants extérieurs qu'il n'utilisait étonnamment pas et c'est en les supprimant qu'il arrive à maquiller la réalité.

Pour autant, 11 postes de RASED inoccupés cette année seront purement et simplement fermés dans notre département mettant encore plus à mal l'aide aux enfants en difficulté et ce avant même de pouvoir prendre toute mesure de fermeture et d'ouverture de classes. Le manque de réserve d'enseignants spécialisés formés, malgré les candidatures, conduisent à cette situation de vacance et donc de suppression de ces 11 postes.

L'annonce du maintien du nombre de remplaçants est subtile mais ne décrit pas la réalité. Les postes RASED non pourvus ont été utilisés cette année pour renforcer le contingent de remplaçants. Il y aura donc au minima 11 moyens de remplacement de moins à la rentrée prochaine. Vous risquez, monsieur le directeur, de rencontrer encore plus de difficultés pour assurer le remplacement des enseignants absents : la situation est déjà médiocre et nous continuerons à l'affirmer et le regretter tant que le nombre de demi-journées non remplacées ne sera pas communiqué en toute transparence. Pour édulcorer la réalité, il suffit de donner des pourcentages et de garder secret une partie des informations.

Vous affirmez aussi dans votre document de présentation que vous ouvrirez plus de classes que vous n'en fermerez. Comment pouvez-vous faire alors que vous ne disposerez d'aucun moyen et que toute ouverture nécessitera au moins une fermeture ?

Comme d'habitude, vous allez déshabiller les uns pour habiller les autres afin de répondre à la triste commande du pré-

sident et du gouvernement.

Vous puiserez comme depuis plusieurs années dans des postes qui ne sont pas des postes classes mais qui permettraient d'apporter une aide aux enseignants et aux élèves : postes d'animation langues, postes animation soutien en ZEP...

Les enfants de moins de 3 ans seront à nouveau pénalisés puisque le taux de scolarisation passera à 5,7%. Ils ne sont pas comptabilisés dans les prévisions d'effectifs hormis dans l'éducation prioritaire. 50 postes seraient ainsi nécessaires pour scolariser 30 % de cette classe d'âge comme en 2008 et seront ainsi économisés.

Même si les seuils pour les ouvertures et fermetures ne sont pas modifiés cette année, ils ont augmenté en maternelle depuis 3 ans. Vous n'utilisez d'ailleurs que très partiellement ces seuils. Vous préférez indiquer que la moyenne d'élèves par classe reste stable alors que de nombreux enseignants nous confirment régulièrement que le nombre d'élèves dans leur classe a augmenté et n'offre pas des conditions d'apprentissage satisfaisantes aux élèves.

Par ailleurs, vous mettez en doute et minimisez les prévisions des écoles, particulièrement en maternelle, afin d'éviter des ouvertures de classe.

Enfin, nous contestons la création de demi-postes classe qui ne permet pas la scolarisation dans de bonnes conditions et désorganise les écoles et les élèves. Cette manipulation vous permet d'augmenter le nombre d'ouvertures affichées puisqu'avec un poste vous prétendez ouvrir 2 classes alors que les élèves n'en bénéficient que partiellement.

La carte scolaire du premier degré sera fardée mais son vrai visage n'est pas celui que vous montrez.

Dans tout le second degré, la politique aveugle de suppressions de postes se poursuit et s'accompagne d'un taux d'heures supplémentaires trop élevé qui amène à placer des enseignants sur plusieurs établissements et empêche le travail en équipe et le suivi des élèves.

Le collège, déjà abandonné à ses difficultés depuis plusieurs années, va continuer à payer les choix budgétaires et idéologiques :

- hausse des effectifs par classe : on attend 266 élèves de plus, sans que les moyens soient donnés pour les accueillir dans de bonnes conditions (8 heures de plus dans le DGH, soit 0,036 H par élève !). Et comme personne n'a oublié qu'en 2011, la hausse de 161 élèves s'était traduite par la perte de 480 heures, chacun comprendra que ces 8 malheureuses heures ne compenseront pas le manque cumulé de moyens.
- Disparition des heures de groupes et de dédoublement au nom de la prétendue autonomie des établissements.

Bref, dans les classes, on dégrade les conditions d'études des élèves mais on vante les dispositifs périphériques (accompagnement éducatif, PPRE).



## Déclaration liminaire des représentants FSU des personnels

Les lycées généraux et technologiques subiront une pénurie identique ainsi que la dernière étape de la réforme qui se traduit par des dégradations supplémentaires :

- des amputations horaires infligées aux disciplines (Histoire en terminale S, disparition des TD en SES)
- la déstructuration du groupe-classe par le biais du tronc commun qui mélange les élèves de séries différentes
- des effectifs chargés en raison de prévisions d'effectifs minorées
- des programmes revus à la hâte, dépourvus de cohérence et qui appauvrissent les formations (notamment en ES et STi2D).

Quant aux Lycées Professionnels, ils vont payer cher la poursuite de la politique aveugle de suppressions de postes : on peut s'attendre à 17 suppressions en LP (121 au niveau académique). Un coup supplémentaire porté à un secteur frappé par la réforme et ses conséquences : assèchement du vivier des très bons élèves, passage au bac pro en trois ans avec disparition du palier de remise à niveau permis par les 2 ans de BEP et évaluation permanente au détriment des apprentissages avec une dévalorisation implicite de la qualification.

Pour couronner le tout, et pour augmenter les moyens de pression sur les enseignants qui ne se montrent guère dociles à appliquer cette politique néfaste pour la réussite des élèves, le ministère entend maintenir son projet d'évaluation des enseignants, confiée au seul chef d'établissement et au détriment des Inspecteurs Pédagogiques. C'est dire le peu de cas dans lequel on tient l'intérêt des élèves puisque le gouvernement prend le risque de marginaliser l'enseignement au profit d'activités périphériques immédiatement perceptibles.

Ajoutons à cela que la situation des stagiaires s'est aggravée par rapport à l'an dernier : ils doivent assurer leur service à temps plein tout en cumulant des séances de formation dans le même temps.

**Alors oui, pour la FSU, c'est vraiment « tableau noir pour l'Ecole » : derrière la novlangue qui envahit le discours de monsieur le Directeur Académique, nous voyons se profiler une tout autre réalité : celle d'une école toujours plus inégalitaire, aux antipodes de ce que souhaite notre fédération pour qui l'Ecole doit être émancipatrice.**

## Des retraités de la FSU s'invitent au CDEN

*Des enseignants retraités des premier et second degrés, syndiqués à la FSU, se sont invités au CDEN pour exprimer leur indignation face aux réformes et mesures successives imposées dans l'éducation. Alors que le directeur académique (ex IA) refusait de pénétrer dans la salle du conseil si les retraités y restaient, le Préfet a finalement autorisé leur intervention avant d'ouvrir le CDEN. Le contrôle d'identité effectué par la police à la sortie de l'inspection académique n'aura pas de suites comme nous l'avions demandé au Préfet.*

**ILS SE SONT INVITÉS HIER AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

### Les retraités de l'enseignement tentent le coup de force

Dauphiné libéré  
10/02/2012

VALENCE

In'y a pas qu'au cinéma que les papis (et mamies) font de la résistance. Hier, ce sont les retraités de l'Éducation nationale qui ont décidé de monter au créneau. À l'appel de leur association créée il y a deux ans, Retraités FSU26, ils ont tenté de s'inviter à la réunion du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) fixant les derniers contours de la carte scolaire. Mais n'ont pas été franchement bien accueillis par le directeur académique qui, après l'arrivée du préfet, les a finalement autorisés à s'exprimer mais hors contexte de la réunion.

Les retraités qui avaient à

leur tête deux anciens secrétaires départementaux du Snes souhaitaient s'élever contre la "dérive" de l'Éducation nationale. « On a changé le projet éducatif sans le dire, aujourd'hui l'approche est devenue purement managériale. Nous qui avons vécu la période marquée par la loi d'orientation Jospin avons le sentiment d'assister à un massacre, avec un détricotage minutieux de toutes les avancées obtenues dans le passé pour la réussite des élèves. » Et de dénoncer le zèle des serviteurs de l'État à appliquer cette politique.

À leur sortie, ils ont pu goûter à un autre zèle, celui du contrôle de papiers par la police...



Les retraités sont venus défendre un autre modèle pour l'Éducation nationale, porteur d'une vraie ambition.

## Compte-rendu

Les représentants FSU des personnels ont, en introduction, demandé au Préfet de ne pas engager de suites pénales à l'encontre des enseignants retraités de la FSU qui avaient manifesté leur mécontentement à l'ouverture du CDEN prévu initialement le jeudi 9 février. (voir article du Dauphiné Libéré page 5) Celui-ci avait été annulé faute de quorum et reporté au lendemain.

Après avoir écouté les déclarations liminaires des représentants des personnels (voir celle de la FSU pages 4 et 5), le directeur académique a présenté sa préparation de la rentrée 2012. Avec le Préfet, ils se sont accordés pour dire et redire que la rentrée sera bonne, que les suppressions de postes sont incontournables compte tenu du déficit public et que la gestion départementale est excellente.

Concernant les restrictions de moyens, le Préfet nous a asséné des explications politico-économiques assez proches de celles que le président et ses apôtres nous fournissent et peu éloignées de la sacrosainte pensée unique ultralibérale.

2 exemples affligeants, parmi d'autres, des propos du Préfet :

- il faut réduire les dépenses publiques et la dette de la France car aujourd'hui « un bébé qui naît est plombé de 27 milliards d'euros » (dixit le Préfet) ;
- si des postes d'enseignants sont créés, en cas d'alternance, il ne faudra pas venir manifester sous ses fenêtres puisque nécessairement il faudra supprimer d'autres postes dans la fonction publique : La Poste (comme s'il ne savait pas qu'elle n'était plus un véritable service public), l'armée, la police etc.

C'est peu dire que le Préfet et le directeur académique relaient sans vergogne et avec zèle la politique menée par le gouvernement Fillon. On pourrait croire parfois qu'ils font campagne pour la rigueur voire pour le candidat de l'UMP !!! Nous avons fait valoir que la France était un pays riche. Le problème n'est pas celui de l'argent qui manquerait mais de la façon de le partager.

Sur la carte scolaire proprement dit le Préfet et le directeur académique sont ultra satisfaits : la rentrée sera résolument bonne avec plus d'ouvertures que de fermetures de classes, moins d'élèves par classe et des salaires augmenté pour les jeunes enseignants grâce à la suppression d'un poste de fonctionnaire sur 2 partant à la retraite.

**Pour le SNUipp/FSU le tableau est loin d'être aussi idyllique.** (voir déclaration liminaire)

**Nous avons entre autres :**

- **contesté la suppression des postes de RASED, qu'ils soient pourvus ou non ;**
- **demandé que nous soit communiqué le nombre de demi-journées non remplacées. Les représentants FCPE des parents ont appuyé notre demande et le Préfet s'est engagé à nous fournir tous les éléments chiffrés permettant d'avoir une vision claire des absences et des remplacements assurés ou non. (le directeur académique s'y était jusqu'alors opposé) ;**
- **reformulé notre opposition à toute ouverture de demi-classe (qui permet d'annoncer deux ouvertures avec un seul poste) ;**
- **appuyé toutes les demandes des écoles et argumenté contre le directeur académique (IA) qui conteste la plupart des prévisions fournies par les écoles préférant se fier à celles des IEN ;**
- **protesté contre les mesures d'ouvertures ou de blocage laissées en suspens et qui mettront à la rentrée les élèves en difficulté.**

Les écoles rurales et les RPI sont préservés : mais peut-on faire autrement quand la fermeture entraînerait des difficultés d'organisation pour les familles et les élus qui montent dans ce cas très rapidement au créneau.

Les écoles de RRS sont aussi protégées. Mais en 2 ans, toutes les écoles ont perdu un demi-poste d'animateur soutien ZEP en échange d'une classe : qu'en sera-t-il quand les effectifs baisseront ? Ces mesures favorables sont un juste retour des choses puisque le différentiel entre les écoles RRS et non RRS était devenu peau de chagrin. Il était temps de rendre aux élèves les plus défavorisés ce qu'une véritable politique de l'éducation prioritaire n'aurait jamais du abandonner.

3 points ont été mis au vote :

- le taux de l'IRL pour les instituteurs. Nous avons été les seuls à voter contre (7 Abstentions et 1 pour) car aucune augmentation n'était prévue malgré la hausse des prix.
- le choix du jour de remplacement du vendredi de l'ascension. Le directeur académique a fait 2 propositions suite aux remarques formulées l'an passé à propos de la réduction des vacances de la Toussaint. Nous avons voté contre ces 2 propositions considérant que le calendrier devait être national.
- la carte scolaire : tous les représentants des personnels et des parents (FCPE) et un élu (maire et conseiller régional) ont voté contre ces propositions de carte scolaire. A notre grand étonnement, certains conseillers généraux de la majorité départementale se sont abstenus. Le conseiller général de l'opposition a voté pour.

**Nous avons besoin de continuer tous ensemble le combat pour l'école publique si nous voulons imposer de véritables autres choix pour l'éducation nationale.**

## Compte-rendu

L'administration a réuni un groupe de travail pour examiner ses propositions concernant les règles et barèmes départementaux pour le mouvement, les promotions, les congés de formation professionnelle etc. Suite à cette réunion, un document a été envoyé aux écoles et à tous les enseignants sur l'prof pour récapituler toutes ces données. Les « nouveautés » ne sont que des régressions qui visent à laisser encore plus de pouvoir à l'arbitraire (baisse du correctif de note pour les divers barèmes, mise en place de commissions supplémentaires pour les candidats au départ en stage CAPASH et pour les demandes de congés de formation, avec attribution ou non de points...).

Rien de ce que nous avons proposé n'a été retenu par l'administration : l'arrivée d'un nouveau secrétaire général n'a malheureusement rien changé aux pratiques en cours.

### Mouvement interdépartemental :

Examen des demandes de majoration exceptionnelle dans le cadre du handicap et de situations sociales graves : 11 demandes ont été examinées, 5 obtiendraient la majoration de 500 points. Certaines demandes n'ont pas été retenues soit, elles ne rentraient pas dans l'esprit du texte soit n'avaient pas un avis favorable du médecin de prévention.

### Règles et barèmes du mouvement :

Les services de l'IA nous ont communiqué un document de travail qui devrait être transmis aux écoles récapitulant toutes les procédures et les barèmes en vigueur dans le département. Le débat a porté essentiellement sur les modifications apportées par l'IA sur deux points : le correctif de note dans les différents barèmes et la modification des critères de départs en congé de formation.

### Le correctif de note :

La note intervient dans la composition du barème de l'avancement, de la liste d'aptitude dans le corps des PE et l'accession à la hors-classe. Il existait auparavant 2 correctifs différents :

Ancienneté des notes	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Entre 5 et 6 ans	Entre 6 et 7 ans	Entre 7 et 8 ans	Plus de 8 ans
Correctif appliqué pour l'avancement et la liste d'aptitude des PE			1	1.5	2	2.5
Correctif appliqué pour le passage à la hors-classe	Au-delà de 3 ans sans inspection était appliqué un correctif unique en fonction de l'échelon : 19.75 pour le 11 <sup>ème</sup> , 19.25 pour le 10 <sup>ème</sup> ...					

L'administration propose un nouveau correctif unique pour toutes les situations :

Ancienneté des notes	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Entre 5 et 6 ans	Entre 6 et 7 ans	Entre 7 et 8 ans	Plus de 8 ans
Nouveau correctif	0.1	0.2	0.5	0.75	1	1.5

Les représentants du personnel se sont fermement opposés à ce nouveau correctif qui est beaucoup moins favorable que les précédents et ont proposé une autre base de calcul à savoir 0.35 par an pour s'aligner sur le correctif existant le plus favorable.

Ancienneté des notes	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Entre 5 et 6 ans	Entre 6 et 7 ans	Entre 7 et 8 ans	Plus de 8 ans
Proposition du SNUipp	1.05	1.40	1.75	2.10	2.45	2.80

### Modification des critères de départ en congé de formation :

Le barème initial est conservé sauf la suppression proposée par l'IA des 3 points pour toute formation diplômante. L'administration remet en cause la pertinence de ce critère vu la difficulté qu'elle a d'en contrôler la validité.

L'IA propose en plus la mise en place d'une commission qui examinerait toutes les candidatures, dans le but d'aider les candidats à bien affiner, à bien construire leur projet et éviter les renoncements de dernières minutes.

Le SNUipp-FSU est tout à fait opposé à la création de cette commission. Nous craignons que les demandes retenues soient celles privilégiées par les besoins de service et que soient écartées celles à visée personnelle et que l'esprit du texte soit détourné.

D'autre part, cette commission aura un droit de veto en écartant définitivement une candidature quels que soient les autres éléments du barème. Le passage devant cette commission sera forcément perçu comme un examen et risque de décourager les demandes. Cela en sera de même pour les départs en formation CAPASH.

# Ouvertures et fermetures de classes

**Le Directeur Académique (ex IA) vient de nous communiquer l'arrêté de carte scolaire qui entérine toutes ses décisions. Ci-dessous les mesures d'ouvertures, fermetures définitives ou à suivre ainsi que la localisation des 11 postes RASED fermés. Les mesures complètes sont sur notre site : [http://26.snuipp.fr/IMG/pdf/ARRETE\\_CS\\_FEVRIER\\_2012.pdf](http://26.snuipp.fr/IMG/pdf/ARRETE_CS_FEVRIER_2012.pdf).**

## Ouvertures de classe ou demi-classe

### **en élémentaire ou primaire**

La Bégude de Mazenc (8<sup>ème</sup> classe)  
Rochefort Samson (1/2 poste)  
Saint Maurice sur Eygues (1/2 poste)  
Montboucher sur Jabron (7<sup>ème</sup> classe)  
Montélimar Les Champs (10<sup>ème</sup> classe)  
Pierrelatte La Ferme Baumet (9<sup>ème</sup> classe)  
Pont de l'Isère (9<sup>ème</sup> classe)  
Portes les Valence Voltaire (11<sup>ème</sup> classe)  
Saint Paul 3 Châteaux Plein Soleil (9<sup>ème</sup> classe)  
Valence Ferdinand Buisson (6<sup>ème</sup> classe)  
St Sauveur Gouvernet / Sainte Jalle (1/2 poste)  
Margès / Arthemony (8<sup>ème</sup> classe)

### dont en RRS

Romans sur Isère  
- Saint Just (10<sup>ème</sup> classe)  
- Paul Langevin (9<sup>ème</sup> classe)  
- Saint Exupéry (9<sup>ème</sup> classe)  
Valence  
- Michelet (17<sup>ème</sup> classe)  
- Michelet (classe d'initiation linguistique)  
Montélimar Pracomtal (10<sup>ème</sup> classe)

### **en maternelle**

Ancône (3<sup>ème</sup> classe)  
Etoile sur Rhône (6<sup>ème</sup> classe)  
Saint Barthélémy de Vals (1/2 poste)  
Saint Marcel les Valence (6<sup>ème</sup> classe)

## Fermetures de classe ou demi-classe

### **en élémentaire ou primaire**

Chatuzange le Goubet  
- A. et R. Jullien (11<sup>ème</sup> classe)  
- Monts du Matin (8<sup>ème</sup> classe)  
Rochevade (6<sup>ème</sup> classe)  
Saint Agnan en Vercors (3<sup>ème</sup> classe)  
Bourg les Valence Moulin d'Albon (6<sup>ème</sup> classe)  
Die Chabestan (10<sup>ème</sup> classe)  
Romans sur Isère Les Arnauds (5<sup>ème</sup> classe)  
St Paul 3 Châteaux Le Resseguin (9<sup>ème</sup> classe)  
Valence  
- André Abel (7<sup>ème</sup> classe)  
- Louis Pergaud (6<sup>ème</sup> classe)  
Saou (3<sup>ème</sup> classe)  
Clionsclat (5<sup>ème</sup> classe)  
Verclause (classe unique)

### **en maternelle**

Buis les Baronnies (1/2 poste)  
Montélimar La Gondole (5<sup>ème</sup> classe)  
Saint Paul 3 Châteaux Serre Blanc (5<sup>ème</sup> classe)

### dont en RRS

Montélimar Pracomtal (1/2 poste)  
Romans sur Isère Ninon Vallin (5<sup>ème</sup> classe)

## Fermetures de postes spécialisés (E et G)

### **Maître réseau option G**

Bourg-lès-Valence Jean Moulin (1 poste)  
Romans sur Isère Jean Rostand (1 poste)

### **Regroupement d'adaptation réseau option E**

Bourg-lès-Valence - primaire L'Allet (1 poste)  
Châtillon en Diois - primaires RPI (1 poste)  
Montélimar - élémentaire Margerie (1 poste)  
Montmeyran - élémentaire R. Marty (1 poste)  
Pont de l'Isère - élémentaire (1 poste)  
Romans sur Isère - maternelle Ninon Vallin (1 poste)  
St Sorlin en Valloire - primaire (1 poste)  
Valence  
- élémentaire Ernest Renan (1 poste)  
- élémentaire Jules Vallès (1 poste)

## Ouvertures à suivre

### **en élémentaire ou primaire**

Le Grand Serre (5<sup>ème</sup> classe)  
Jaillans (4<sup>ème</sup> classe)  
Montélimar  
- La Gondole (9<sup>ème</sup> classe)  
- le Bouquet (12<sup>ème</sup> classe)  
Romans sur Isère J. Rostand (13<sup>ème</sup> classe)  
Saulce sur Rhône (6<sup>ème</sup> classe)  
Bren/Chavannes/Marsaz (7<sup>ème</sup> classe)

### **en maternelle**

Pierrelatte La Roseraie (3<sup>ème</sup> classe)  
Tain l'Hermitage J. Moulin (4<sup>ème</sup> classe)  
Saint Barthélémy de Vals (3<sup>ème</sup> classe)

## Blocages à la fermeture

### **en élémentaire ou primaire**

Lens Lestang (4<sup>ème</sup> classe)  
St Rambert d'Albon Coinaud (9<sup>ème</sup> classe)  
Sauzet (8<sup>ème</sup> classe)  
Génissieux (5<sup>ème</sup> classe)  
Suze la Rousse (6<sup>ème</sup> classe)

### **en maternelle**

Pierrelatte le Rocher (6<sup>ème</sup> classe)

# Insupportable !

Le SNUipp, membre comme la FSU de RESF, vous appelle à signer et faire signer cette pétition à l'adresse suivante : [http://www.educationsansfrontieres.org/?page=article&id\\_article=41143](http://www.educationsansfrontieres.org/?page=article&id_article=41143).  
La pétition est également disponible en format papier à cette même adresse.

## RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES (RESF) OBSERVATOIRE DE L'ENFERMEMENT DES ÉTRANGERS (OEE\*)

### PÉTITION

#### IL FAUT EN FINIR AVEC L'ENFERMEMENT DES ENFANTS ÉTRANGERS !

**165 en 2004,  
242 en 2007,**



**318 en 2009,  
356 en 2010.**

**C'**est le nombre d'enfants privés de liberté parce que leurs parents sont sans papiers. Au motif que leur situation administrative n'est pas à jour – c'est là leur seul crime – de plus en plus de familles sont aujourd'hui détenues dans des centres de rétention administrative (CRA). Ce sont parfois de très jeunes enfants : 80% de ceux qui sont enfermés en CRA ont moins de 10 ans. Et encore ces chiffres sont bien plus conséquents si l'on prend en compte l'Outre-mer : dans la seule petite île de Mayotte, en 2010, 6400 mineurs ont été éloignés de force.

En zone d'attente, selon les chiffres du ministère de l'intérieur, 1038 mineurs étrangers isolés (sans leurs parents) ont été bloqués à la frontière française en 2008, 698 en 2009 et 518 en 2010 (parmi lesquels 101 ont été refoulés). Les enfants de 13 à 18 ans sont généralement enfermés dans les mêmes locaux que les adultes.

Priver de liberté des dizaines de milliers d'étrangers - parfois jusqu'à 45 jours - pour des raisons administratives est l'affichage le plus visible de la politique du gouvernement en matière d'immigration et de ses objectifs chiffrés. L'ouverture, en août 2011, de 40 places pour les familles et l'installation de structures d'accueil et aires de jeux dans le nouveau CRA du Mesnil-Amelot, envoient le signal d'une augmentation voulue et programmée de l'enfermement des enfants. Tirés du lit au petit matin ou arrêtés avec leur père, leur mère, leurs frères et sœurs, séparés de leurs amis, privés d'école, ces enfants s'en remettront-ils ? Ils sont enfermés près des aéroports, gardés par des policiers, derrière des grillages, à chaque déplacement ils voient devant eux leurs parents menottés. La peur de l'expulsion ne les lâchera plus.

L'enfermement des enfants et des mineurs étrangers, seuls ou avec leurs parents, heurte les principes protégés par des textes internationaux dont la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies rappelle régulièrement la France à l'ordre à ce sujet. En vain : ne serait-ce que pendant l'été 2011, des dizaines d'enfants ont été arrêtés à leur domicile avec leurs parents, et placés en rétention.

### **Nous exigeons que cesse immédiatement et définitivement l'enfermement des enfants et mineurs étrangers.**

#### PREMIERS SIGNATAIRES :

Dominique Attias, avocate, membre du Conseil national des Barreaux en charge du groupe de réflexion sur le Droit des Mineurs, Geneviève Brisac, éditrice pour enfants et adolescents à l'École des Loisirs, écrivain, Claire Brisset, ancienne Défenseuse des enfants, Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, Jacques Hintzy, Président de l'Unicef France, Pierre Joxe, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Antenne des mineurs, Premier président honoraire de la Cour des comptes, Marie-Rose Moro, Professeure de pédopsychiatrie, Paris Descartes, Georges Picherot, chef de service de pédiatrie au CHU de Nantes, Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat, président de Défense des Enfants International - France, Didier Sicard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique, Catherine Sultan, présidente de l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille.

\*Sont membres de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) :

ACAT-France, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Anafé, Comede, Emmaüs France, Fasti, Gisti, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, MRAP, revue Pratiques, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat de la médecine générale (SMG), le Secours Catholique.

février 2012

Les zones d'attente sont des espaces dans lesquels les étrangers arrivant en France attendent que l'on décide de les autoriser (ou non) à entrer sur le territoire national. Elles sont situées dans les aéroports, les ports, les gares qui desservent l'international. Ces espaces ne sont pas considérés comme des parties du territoire français, et du fait de cette fiction juridique les étrangers qui s'y trouvent ne sont pas considérés comme officiellement en France. Leurs droits s'en trouvent donc restreints.

# Interview de L'Inspecteur d'Académie

Interview parue dans la Lettre de l'éducation.fr du Monde du 28 novembre 2011.

## Christian Bovier, sur la réforme de la gouvernance académique : « Le rôle du département est réaffirmé. »

Christian Bovier est le secrétaire général de la Conférence nationale des IA-DSDEN et adjoints.

### **Qu'est-ce que la Conférence nationale des inspecteurs d'académie - directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et adjoints (IA-DSDEN) ?**

La Conférence nationale des IA-DSDEN s'est substituée à l'ancien Syndicat des IA-DSDEN, le SNIA-DSDEN, en mai 2011, afin d'être plus conforme à la fonction. Nous ne sommes en effet pas un corps en tant que tel, mais des hauts fonctionnaires sur emploi, nommés dans un département par décret du président de la République pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Nous sommes 147 au total. La plupart d'entre nous ont été enseignants, puis inspecteurs pédagogiques régionaux. Mais il y a aussi des administrateurs civils et des personnels de direction.

### **Etes-vous favorable au projet de réforme de la gouvernance académique ?**

Nous travaillons depuis trois ans sur un projet de charte de gouvernance académique. Quand le ministère nous a proposé, début 2011, un décret plutôt qu'une charte, nous avons évidemment approuvé. Un dialogue soutenu s'est alors engagé avec la direction générale des ressources humaines, et les propositions que nous avons formulées ont été prises en compte. Cette réforme, nous y souscrivons. Elle permet une clarification à plusieurs niveaux : clarification du rôle de l'IA-DSDEN sous l'autorité du recteur, qui devient véritablement le « directeur régional de l'enseignement scolaire », selon les propos du ministre, clarification de son équipe de direction composée d'« adjoints » : le secrétaire général de l'académie et les IA-DSDEN. Clarification, enfin, des niveaux de responsabilité. La réforme établit un principe juridique de subsidiarité : ce qui relève de l'académie est placé sous l'autorité du recteur, ce qui relève du département est sous l'autorité de l'IA-DSDEN - il devient le « maître d'œuvre de la stratégie académique » dans les écoles, les collèges et les lycées du département -, et ce qui relève de l'établissement est sous l'autorité du chef d'établissement. Le système évoluait en ce sens, disons que la réforme met en accord le droit avec le fait.

### **Ne faut-il pas craindre un affaiblissement du cadrage national ?**

Nous défendons un service public national d'enseignement. Mais je ne vois pas comment obtenir une organisation identique entre des académies de tailles différentes, telles que Versailles et Limoges. Cependant, nous sommes attentifs à ce que ces différences ne deviennent pas des disparités. C'est pourquoi il est important d'avoir un texte qui prenne acte des différences et les encadre.

### **Les IA-DSDEN vont devenir les « directeurs académiques des services de l'éducation nationale dans le département » (DA-SEN). Vos missions vont-elles évoluer ?**

Certains opposent l'administratif et le pédagogique et nous associent au domaine de l'administratif. En réalité, nous avons des responsabilités multiples, à la croisée entre ces deux domaines qui s'interpénètrent. Nous élaborons les contrats d'objectifs avec les établissements du 2<sup>nd</sup> degré et la carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré. Nous participons à la définition des critères d'attribution des moyens et avons un rôle de gestion des ressources humaines. La réforme va clarifier nos missions et renforcer nos responsabilités, notamment en ce qui concerne le pilotage des lycées. Elle réaffirme aussi le rôle de l'échelon départemental.

### **Faut-il confier aux chefs d'établissement l'évaluation des enseignants ?**

Evitons cette dualité entre administratif et pédagogique ! La pédagogie est administrée, organisée. Evidemment, le chef d'établissement n'a pas les compétences didactiques pour évaluer l'enseignement d'une discipline, mais il doit être le premier pédagogue de l'établissement. N'est-il pas l'organisateur de la gestion de classes, de l'aide aux élèves, de la personnalisation ?

### **Peut-on supprimer 14 000 postes en 2012 ?**

Oui, même si c'est difficile ! Nous sommes en train de travailler sur le schéma d'emplois pour 2012, à travers un dialogue de gestion avec le ministère d'un côté et les chefs d'établissement de l'autre. Notre rôle est de répartir les moyens de manière non pas égalitaire, mais équitable, c'est-à-dire au profit des élèves qui en ont le plus besoin.

# Baisse salariale, ça continue !

**Recul de l'âge de départ en retraite, recul de l'âge d'annulation de la décote, augmentation des prélèvements et de la cotisation MGEN, gel du point d'indice... Les enseignants travailleront plus longtemps, auront une retraite moindre et, en prime, ils sont moins payés alors qu'ils n'ont jamais autant travaillé !**

En recevant leur bulletin de salaire de janvier, les collègues auront la désagréable surprise de constater que le « net à payer » est en baisse. Les personnels de l'éducation nationale subissent ainsi une nouvelle baisse de salaire, dictée par la politique d'austérité du gouvernement...

**La baisse des traitements résulte de la hausse de divers prélèvements :**

**1. A compter du 1er janvier 2012, le taux de retenu pour pension passe de 8,12 % à 8,39 %.** C'est la conséquence de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites dont l'une des mesures consiste à porter ce taux à 10,55 % en 2020, ce qui représentera, à terme, une ponction moyenne de 65 €.

**2. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 a réduit le taux de l'abattement des frais professionnels de 3 % à 1,75 %.** L'assiette des contributions (CSG et CRDS) sera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 assise sur 98,25% du salaire au lieu de 97% auparavant.

**3. Pour les adhérents MGEN, suite à la nouvelle taxe décidée par le gouvernement sur les complémentaires santé, la cotisation est augmentée à compter du 1er janvier 2012.** L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut, de la NBI et des primes et indemnités.

**Les nouveaux taux suivants s'appliquent :**

- 2,97 % pour les collègues actifs (à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur 30<sup>ème</sup> anniversaire) ;
- 80 % de 2,97 % pour les collègues de moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année de leur 29<sup>ème</sup> anniversaire).

**L'ensemble de ces mesures se traduiront par une baisse du salaire moyen de 10 € entre décembre 2011 et janvier 2012.**

Le SNUipp et la FSU dénoncent cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des salariés et les plans d'austérité imposés par le gouvernement qui font porter les efforts sur les seuls salariés.

Cette hausse des cotisations et contributions au 1<sup>er</sup> janvier s'inscrit par ailleurs dans un contexte où le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est particulièrement dégradé. En effet, **la valeur du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 alors que les dernières publications de l'INSEE indiquent une hausse des prix de 2,5 % sur un an.**

Lors de la présentation de l'agenda social, le Ministre de la Fonction Publique a renvoyé le dossier salarial à la période post-électorale et n'a pas répondu aux interpellations syndicales sur la valeur du point d'indice.

**C'est bien dans son ensemble la politique salariale actuellement menée qui doit être remise en cause. Le SNUipp, avec la FSU, demandent une augmentation de la valeur du point d'indice, la compensation des pertes de pouvoir d'achat intervenues ces dernières années, une amélioration globale de la grille et des mesures pour que tous les enseignants puissent finir leur carrière à l'indice terminal du corps.**

## Professeurs des Écoles

Échelon	Indices	Déc. 2011	Janv. 2012	Différence
3	410	1579,52	1572,55	-6,97€
4	431	1660,44	1656,94	-3,50€
5	453	1745,18	1737,48	-7,70€
6	467	1799,12	1791,18	-7,94€
7	495	1907,00	1898,58	-8,42€
8	531	2045,67	2036,65	-9,02€
9	567	2184,36	2174,72	-9,64€
10	612	2357,73	2347,32	-10,41€
11	658	2534,94	2523,74	-11,20€

## Professeurs des Écoles Hors-Classe

Échelon	Indices	Déc. 2011	Janv. 2012	Différence
1	495	1907,00	1898,58	-8,42€
2	560	2157,40	2147,88	-9,52€
3	601	2315,35	2305,13	-10,22€
4	642	2473,30	2462,37	-10,93€
5	695	2677,49	2665,66	-11,83€
6	741	2854,68	2842,08	-12,60€
7	783	3016,48	3003,17	-13,31€

## Instituteurs

Échelon	Indices	Déc. 2011	Janv. 2012	Différence
6	390	1502,48	1495,84	-6,64€
7	399	1537,15	1530,36	-6,79€
8	420	1618,05	1610,91	-7,14€
9	441	1698,95	1691,46	-7,49€
10	469	1806,82	1798,85	-7,97€
11	515	1984,05	1975,29	-8,76€

# Journée de carence

La situation salariale des enseignants ne va pas s'arranger avec cette nouvelle mesure qui va ponctionner d'un trentième toutes celles et ceux qui se retrouveront en congé maladie. Sous couvert de traiter « équitablement » les salariés du public et privé, l'harmonisation se fait une fois de plus par le bas. Pour bon nombre de salariés du secteur privé, les 3 jours de carence en cas de congé maladie sont pris en charge par les mutuelles complémentaires ce qui minimise l'impact sur le salaire. Le SNUipp et la FSU s'opposent à cette mesure et en demandent le retrait.

## Parution prochaine de la circulaire fonction publique

Une réunion d'information a eu lieu à la Fonction publique pour présenter aux organisations syndicales le projet de circulaire relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents.

La FSU, au titre de l'ensemble des organisations de la fonction publique (sauf FO), a fait une déclaration préalable dénonçant le traitement inadéquat, injuste et inefficace de cette mesure (cf. communiqué intersyndical ci-dessous).

### **Le SNUipp et la FSU continuent de demander le retrait de cette mesure scandaleuse.**

Au cours de la discussion, le SNUipp et la FSU sont intervenus pour dénoncer certaines situations particulièrement pénalisantes :

- celles des enseignants, dont l'exercice du métier les expose tout particulièrement au risque de contagion ;
- celles des femmes enceintes qui doivent parfois s'arrêter plusieurs fois avant le début de leur congé de maternité, afin de préserver leur santé et celle de leur enfant ;
- celles des personnels fonctionnaires qui souffrent de pathologies chroniques, graves dans certains cas, et qui les exposent à d'autres maladies ;
- celles des agents qui exercent leur activité dans les départements concernés par le statut particulier en matière de protection sociale d'Alsace-Moselle.

Le SNUipp et la FSU sont également intervenus pour que les indemnités liées à des fonctions particulières ne fassent pas l'objet d'un retrait (ISS direction d'école...).

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique a indiqué que, sur ces sujets, il ne devrait pas y avoir d'évolution sensible de la part du gouvernement.

Les services devraient être en capacité d'effectuer les premiers retraits sur la paye de mars (avec rappel depuis le 1<sup>er</sup> janvier).

La circulaire sera finalisée et publiée très prochainement au Journal Officiel.

Dès sa publication, nous vous tiendrons immédiatement informés des dispositions.

## Communiqué commun

### **Les organisations syndicales CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA refusent, ensemble, l'instauration de la journée de carence dans la Fonction Publique.**

"Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

Dès l'annonce de cette mesure, nos organisations l'ont dénoncée et demandé son retrait.

En effet, cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subiront de fait, une baisse de salaires comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions...

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions pourtant parfois difficiles.

Si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

**Les organisations CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace."**



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.